



Les organisations syndicales FSU, SN-FO-LC, UNSA-Education refusent de siéger au Comité Technique Paritaire Académique du 16 mars à Clermont-Ferrand

Le Ministère de l'Education nationale a publié le 12 février 2007 au journal officiel le décret sur les obligations de service des enseignants du second degré. Ce décret fait pourtant l'objet d'un refus de l'ensemble de la profession qui s'exprime avec force depuis maintenant cinq mois, en particulier dans les grèves des 18 décembre et 8 février.

La traduction concrète de l'abandon par l'Etat du service public d'éducation se retrouve avec les suppressions de postes dans les lycées et lycées professionnels de l'académie pour la rentrée 2007 :

- **96 suppressions de postes fixes pour 25 créations dans les lycées (soit moins 71 postes dont l'équivalent de 57 postes supprimés par l'application des décrets de Robien!!!)**
- **32 suppressions de postes fixes pour 19 créations dans les lycées professionnels (soit moins 13 postes!!!)**

Toutes ces mesures se font, d'une part sur le dos des enseignants : beaucoup d'enseignants vont devoir effectuer des compléments de service dans d'autres établissements voire dans une discipline hors de leur formation, le temps de service des enseignants va augmenter ou leur salaire être amputé de 6% pour le même travail. Des fonctions sont remises en cause comme la coordination disciplinaire, l'animation des associations sportives scolaires.

Et par ailleurs, ces mesures ne peuvent qu'altérer la qualité de l'enseignement dispensé. Nous les condamnons. Elles ne servent pas à l'intérêt des élèves.

A cela s'ajoute :

- **4 suppressions de postes administratifs dans les GRETA !!!**
- **Au moins 6 suppressions nettes de postes administratifs dans les collèges et lycées, pouvant aller jusqu'à 16 !**

Cela va conduire à la multiplication de postes provisoires, au développement de la précarité, à la déqualification des personnels et à une augmentation de la charge de travail.

Face à ces nouvelles provocations, les organisations syndicales FSU, SN-FO-LC, UNSA-Education revendiquent :

- **L'abrogation du décret sur les obligations de service**, le rétablissement des postes supprimés et la création des postes à la hauteur des vrais besoins.
- L'ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail,
- La résorption de toutes les formes de précarité,
- L'arrêt de toutes les dégradations des conditions d'exercice du métier (notamment les régressions sur les indemnités, la précarisation des postes, le refus de prendre en compte les évolutions des métiers et de leurs tâches...)

Les organisations FSU, SN-FO-LC, UNSA-Education refusent de siéger au CTPA du 16 mars à Clermont-Ferrand.